



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
10.12.2013

L'an deux mille treize et le seize décembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs RAYNAL, DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET Mr GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL.

N° 13/92

Absents excusés : Mr MARTY, Mlle CARLES, Mr RASKOPF, Mme BORIES, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, DELBES, Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

Secrétaire : Mr DELPOUX.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Saby

**REVERSEMENT
D'UNE SUBVENTION
DE LA D.D.C.S.P.P. A
L'O.M.E.P.S., AU
MUSEE ET AU
CAPIAL**

Dans le cadre du C.E.L., la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations a versé une subvention de 2 700 € répartie entre les diverses actions :

- Le Musée "Le Corps cette machine"	450 €
- F.S.E. Collège	950 €
- Lo Capial : "le peuple de l'eau" et "découverte en canoë au fil de l'eau"	1 300 €

Il convient de reverser l'aide de la D.D.C.S.P.P. aux associations supports de ces actions.

Adopté à l'unanimité

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de reverser l'aide de la D.D.C.S.P.P. aux associations ayant porté une action du Contrat Educatif Local, comme exposé ci-dessus.

DIT que les crédits sont suffisants au budget primitif 2013.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 26 mars 2014
Jacques LASSERRE
Maire